



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 6-5-5 (2025)
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
CONCERNANT LA DÉLIMITATION DU SECTEUR
ASSUJETTI AU PIIA DANS LE HAMEAU DE BARNSTON

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 12 mai 2025, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 6-5-5 (2025);
- l'objet du règlement numéro 6-5-5 (2025) est de réviser, pour le hameau de Barnston, le secteur assujetti au règlement sur les PIIA afin de mieux cibler les éléments d'intérêt ;
- l'original du règlement numéro 6-5-5 (2025) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau;

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 16 juin 2025.

La greffière,

Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 16 juin 2025 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 16 juin 2025.

Donné à Coaticook, ce 16 juin 2025.

La greffière,



Geneviève Dupras